



Manuel utilisateur OENO

Manuel à destination des professionnels

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Version de l'application : V 0.1.2
Version du document : 1.1
Date de création : 19 juillet 2012
Date de mise à jour : 23 juillet 2012

Table des matières

• Avant – Propos.....	3
I) Les obligation reglementaires relatives aux pratiques oenologiques.....	3
A) Les obligations communautaires.....	3
B) Les obligations nationales.....	3
C) Les modalités de dépôt des déclarations.....	3
II) L'application « OENO ».....	4
A) Les opérateurs pouvant utilisés le téléservice :	4
B) Les données attendues :	4
III) Accès à la déclaration des pratiques oenologiques via Prodou@ne.....	4
A) L'habilitation automatique.....	4
B) La demande d'habilitation.....	4
1) se créer un compte utilisateur sous Prodou@ne.....	5
2) signer une convention d'habilitation à la télé-procédure avec le service des douanes gestionnaire.....	5
IV) La situation de votre compte vis à vis de la télé-procédure.....	5
:: Présentation générale de l'application :	6
I) La barre de menu.....	6
II) L'historique de navigation.....	6
III) Les icônes.....	7
IV) Présentation de la page d'accueil.....	7
:: La saisie et le dépôt d'une déclaration de pratique oenologique :.....	8
I) ergonomie generale de l'application.....	8
II) creation d'une declaration.....	8
1) Cliquer sur la page d'accueil sur la fonction « créer ».	8
2) Saisir les déclarations par installation. Principes généraux :	9
3) Cas particulier de la saisie des déclarations d'enrichissement ou d'édulcoration.....	10
3.1) Déclaration d'édulcoration.....	11
3.2) Déclaration d'enrichissement.....	12
4) Déposer la déclaration :	13
:: La consultation e l'impression de votre déclaration de pratique oenologique.....	14

Avant – Propos

I) LES OBLIGATION REGLEMENTAIRES RELATIVES AUX PRATIQUES OENOLOGIQUES

A) Les obligations communautaires :

Le règlement (CE) n° 606/2009 de la Commission prévoit les pratiques et traitements oenologiques autorisés. Certaines d'entre-elles sont soumises au dépôt, préalable ou a posteriori, d'une déclaration auprès des autorités de contrôle.

Sont concernées :

- l'enrichissement,
- l'acidification
- la désacidification
- l'édulcoration.

En outre, le règlement offre la possibilité aux Etats Membres qui le souhaitent d'imposer, à des fins de contrôle, des déclarations nationales.

B) Les obligations nationales :

La France recourt à cette disposition pour les pratiques oenologiques suivantes (décret n°2012-655 du 4 mai 2012) :

- le traitement au ferrocyanure de potassium,
- la désalcoolisation partielle.

C) Les modalités de dépôt des déclarations :

Les pratiques et traitements oenologiques font l'objet de contrôles par la DGDDI et la DGCCRF :

- l'enrichissement est contrôlé par ces deux directions,
- les autres pratiques sont contrôlées exclusivement par la DGCCRF.

Toutes les déclarations des pratiques oenologiques peuvent être enregistrées par l'application « OENO ».

Toutefois, les déclarations sous forme « papier » libre, non certifiées, demeurent possibles.

Dans ce cas :

- les déclarations d'enrichissement sont déposées auprès des services de la DGDDI,
- les autres déclarations sont déposées auprès de la DGCCRF.

Par ailleurs, les déclarations d'enrichissement et d'édulcoration peuvent être déposées selon deux modalités administratives :

- soit une déclaration préalable unique valable pour toute la campagne,
- soit une déclaration préalable valable pour la seule opération déclarée.

II) L'APPLICATION « OENO »

A) Les opérateurs pouvant utilisés le téléservice :

Sont concernés par l'application :

- les récoltants,
- les caves coopératives,
- les négociants vinificateurs,
- les Entrepositaires Agréés Négociants.

B) Les données attendues :

L'application permet de pré-remplir les donnée relatives à votre entreprise:

- personne physique ou morale,
- lieu de réalisation (installation),
- date de dépôt.

Les données à compléter sont :

- la nature de la pratique,
- le cas échéant, les caractéristiques de la pratique.

III) ACCÈS À LA DÉCLARATION DES PRATIQUES OENOLOGIQUES VIA PRODOU@NE

Suivant la situation, le déclarant :

- est habilité automatiquement au téléservice « OENO »,
- doit demander à son service DGDDI gestionnaire une habilitation au téléservice « OENO ».

A) L'habilitation automatique :

Les caves coopératives, les récoltants et les négociant-vinificateurs qui possèdent déjà un compte Prodouane sur lequel ils consultent ou ils saisissent par exemple la « fiche de compte », leur « déclaration de récolte » ou leur « déclaration de production » sont habilités d'office au téléservice sur le compte qu'ils utilisent.

Ils verront donc apparaître un bouton « OENO » dans leur espace personnel sous Prodouane.

B) La demande d'habilitation :

Les négociants ou les opérateurs primo déclarant ne disposant pas automatiquement de l'application ou ceux qui ne possèdent pas encore de compte sur Prodouane devront respecter les deux étapes suivantes :

1) se créer un compte utilisateur sous Prodou@ne :

Il vous suffit de vous connecter au portail Prodou@ne à l'adresse <https://pro.douane.gouv.fr>. Puis sur la page d'accueil du portail, procéder à la création de votre compte en cliquant sur la rubrique « Inscription » (en haut à droite). Le mode opératoire de l'inscription est détaillé sur la page d'accueil dans la rubrique « Focus » / « Découvrez l'inscription sur le portail ».



Le choix de l'identifiant et du mot de passe est libre. Ils vous permettront par la suite d'accéder à votre espace personnel.

2) signer une convention d'habilitation à la télé-procédure avec le service des douanes gestionnaire.

Vous trouverez le formulaire de la « convention viticulture » sur le site Prodou@ne à l'adresse <https://pro.douane.gouv.fr>. Le chemin pour accéder au télé-chargement du formulaire d'habilitation est le suivant :

- 1) dans la barre d'outil Prodou@ne choisir l'onglet " services disponibles » ,
- 2) dans la liste des « services proposés par Prodou@ne » choisir le service "viticulture" puis OENO.
- 3) dans le cadre « table des matières » qui s'affiche choisir "connexion et accès" et cliquez sur "consulter la page".
- 4) sur la page "modalité d'adhésion" choisir « formulaire à télé-charger ».

Après avoir imprimé le formulaire de demande de convention, remplissez le, en indiquant notamment les références de votre compte Prodou@ne c'est à dire l'identifiant. Transmettez le ou déposez le directement sous format papier, en un seul exemplaire au service de viticulture compétent qui procédera à votre habilitation.

IV) LA SITUATION DE VOTRE COMPTE VIS À VIS DE LA TÉLÉ-PROCÉDURE

La page d'accès à la télé-procédure vous précise la situation de votre compte vis à vis de celle-ci.

Pour accéder à la télé-procédure, cliquez sur le bouton  .

:: PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'APPLICATION :

I) LA BARRE DE MENU

Dès l'entrée dans l'application «OENO», une barre de menu apparaît.

Cette barre est accessible tout au long de la navigation et donne accès à trois types d'opérations.



permet de revenir sur la page de sélection de la campagne.



: donne accès au manuel utilisateur de l'application « OENO».



permet d'accéder aux coordonnées de l'assistance aux utilisateurs et aux coordonnées du service qui gère votre dossier viticulture.

CORCTACTER LES SERVICES DOUANIERS

> Service gestionnaire de l'EVV,
compétent en matière viticole :

Service	Service de viticulture de Villefranche s-saone
Adresse	70 rue chantiers du beaujolais espace martelet- linas 69665 Villefranche sur saone
Téléphone	04 74 60 42 51
FAX	04 74 65 34 07
Courriel	viti-villefranche-sur-saone@douane.finances.gouv.fr
Horaires	Lun-Ven 09h00-17h00

> Service assistance aux utilisateurs,
compétent en matière technique et informatique :

Service	CID SAU
Adresse	27 rue des Beaux Soleils 95520 OSNY
Téléphone	01 30 75 65 29
Demande d'Assistance	Etablissement d'une demande d'assistance via l'application TSAR du portail Prodouane (voir procédure décrite dans le manuel)

II) L'HISTORIQUE DE NAVIGATION

Cette barre permet de suivre la progression dans l'application. Elle permet également par un simple clic de revenir à une étape précédente. Elle est présente sur tous les écrans de l'application.

Accueil ► Dossier opérateur ► Saisie

III) LES ICÔNES

-  Cette icône permet la visualisation des déclarations saisies ou déposées par les opérateurs.
-  Cette icône permet de modifier ou de compléter les données de la déclaration « OENO ».
-  Cette icône permet de supprimer une pratique oenologique enregistrée.
-  Cette icône permet d'enregistrer les données saisies.
-  Cette icône permet l'impression de la déclaration. Cette impression peut être réalisée lorsque la déclaration est déposée.

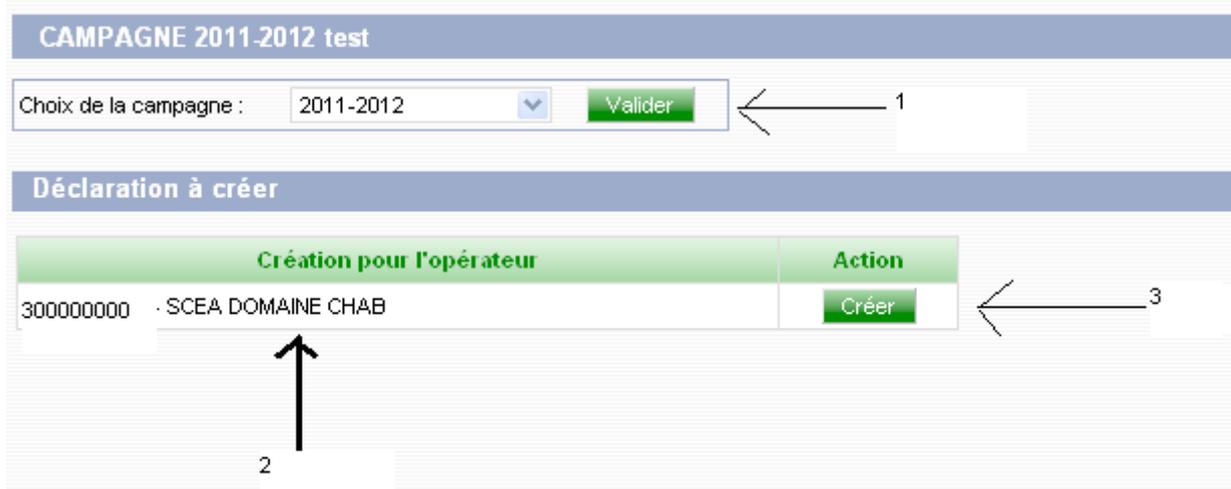
IV) PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL

Lorsqu'aucune déclaration n'a été saisie, la page d'accueil de l'application vous propose :

- 1) de choisir la campagne sur laquelle vous souhaitez agir. Par défaut la campagne de saisie s'affiche.
- 2) de vérifier que vous allez bien agir pour votre compte,
- 3) de créer une déclaration de pratique oenologique :

DOSSIER OPÉRATEUR

Dossier opérateur



The screenshot displays the 'DOSSIER OPÉRATEUR' interface. At the top, a blue header reads 'CAMPAGNE 2011-2012 test'. Below this, a form for 'Choix de la campagne' shows a dropdown menu with '2011-2012' selected and a green 'Valider' button. An arrow labeled '1' points to the 'Valider' button. Underneath, a blue header reads 'Déclaration à créer'. A table with two columns, 'Création pour l'opérateur' and 'Action', is shown. The first row contains the text '300000000 - SCEA DOMAINE CHAB' and a green 'Créer' button. An arrow labeled '3' points to the 'Créer' button. An arrow labeled '2' points to the text '300000000 - SCEA DOMAINE CHAB'.

:: LA SAISIE ET LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DE PRATIQUE OENOLOGIQUE :

I) ERGONOMIE GENERALE DE L'APPLICATION

- L'application vous permet de déclarer simultanément plusieurs pratiques oenologiques. Par conséquent, **la déclaration que vous déposez dans « OENO » peut couvrir plusieurs pratiques oenologiques.**
- **La logique d'enchaînement est la suivante** : Choisir le lieu de réalisation de la (des) pratiques que vous souhaitez déclarer ► Choisir une pratique dans la liste proposée ► Compléter, le cas échéant, les informations demandées ► Ajouter la pratique choisie ► Supprimer ou Déposer la déclaration.

Si vous souhaitez déclarer simultanément une ou plusieurs autres pratiques : Choisir le lieu de réalisation de la (des) pratiques que vous souhaitez déclarer ► Choisir une autre pratique dans la liste proposée ► Compléter, le cas échéant, les informations demandées ► Ajouter la pratique choisie ► Supprimer ou Déposer la déclaration

- Tant que l'action « Déposer » n'est pas effectuée, la déclaration est en mode « Brouillon ». A tout moment, ce **brouillon peut être modifié ou supprimé.**
- Après l'action « Déposer », **la déclaration déposée ne peut pas être modifiée ou supprimée.**
- Après tout dépôt, à tout moment de l'année, vous pouvez déposer d'autres déclarations de pratiques oenologiques.

II) CREATION D'UNE DECLARATION

1) Cliquer sur la page d'accueil sur la fonction « créer ».

DOSSIER OPÉRATEUR

Dossier opérateur

CAMPAGNE 2011-2012 test

Choix de la campagne : 2011-2012 ← 1

Déclaration à créer

Création pour l'opérateur		Action
300000000	SCEA DOMAINE CHAB	<input type="button" value="Créer"/>

↑ 2 ← 3

2) Saisir les déclarations par installation. Principes généraux :

- Choisissez le lieu de réalisation parmi ceux que présente l'application (ce sont vos installations de vinification ou mixte telles qu'elles figurent au CVI ou vos entrepôts d'EA)
- choisissez la pratique parmi la liste
 - si la pratique sélectionnée est « enrichissement », sélectionnez au moins un procédé utilisé
 - si la pratique sélectionnée est « enrichissement », sélectionnez la modalité de déclaration
- cliquer sur ajouter

Ajouter une pratique oenologique

Lieu de réalisation : 3004900870001
 Liste des pratiques : Enrichissement
 > Renseignements sur l'enrichissement
Procédé(s) utilisé(s) :
 Concentration partielle du vin Concentration partielle du moût Désalcoolisation MCR
Modalité de déclaration préalable :
 Valable pour toute la campagne d'enrichissement
 Valable pour le seul enrichissement déclaré

- Vous pouvez alors :
 - recommencer l'opération pour **ajouter autant de pratiques que nécessaire** en répétant les opérations précédentes
 - **supprimer la déclaration** ajoutée au brouillon en cliquant sur  en cliquant sur l'icône idoine,
 - **visualiser les éléments des déclarations ajoutées** en cliquant sur 
 - **supprimer la page en brouillon** en cliquant sur « Supprimer le brouillon »
 - **retourner à votre dossier** en cliquant sur « Dossier opérateur »

Ajouter une pratique œnologique

Lieu de réalisation : 3004900870001 Liste des pratiques : Enrichissement  Ce type de pratique est déjà enregistré.

Information sur le dépôt

Statut de la déclaration : *brouillon*

Récapitulatif des pratiques ajoutées au brouillon

Lieu de réalisation	Pratique	Détails	Suppr
3004900870001	Enrichissement		

3) Cas particulier de la saisie des déclarations d'enrichissement ou d'édulcoration

- En cas de déclaration d'enrichissement ou d'édulcoration, vous pouvez **opter pour l'une des deux modalités possibles**:

- soit une déclaration préalable unique **valable pour toute la campagne**,

Ajouter une pratique œnologique

Lieu de réalisation : 3004900870001 Liste des pratiques : Edulcoration

> **Renseignements sur l'édulcoration**

Modalité de déclaration préalable :

Valable pour toute la campagne d'édulcoration

Valable pour la seule édulcoration déclarée

- soit une déclaration préalable **valable pour la seule opération déclarée**.

- si vous choisissez la seconde modalité, des **informations supplémentaires sont requises**

3.1) Déclaration d'édulcoration

- Si vous optez pour la déclaration valable pour la seule opération d'édulcoration déclarée, vous devez **renseigner les champs** apparaissant à l'écran avant d'ajouter la pratique:

Ajouter une pratique œnologique

Lieu de réalisation : 3022104330001 Liste des pratiques : Edulcoration

> Renseignements sur l'édulcoration

Modalité de déclaration préalable :

Valable pour toute la campagne d'édulcoration

Valable pour la seule édulcoration déclarée

Vin mis en oeuvre :

Volume (en HI) : 0.00

TAV total (en %) : 0.00

TAV acquis (en %) : 0.00

Produit ajouté :

MCR :	MC :	Moût de raisins :
Volume (en HI) : 0.00	Volume (en HI) : 0.00	Volume (en HI) : 0.00
Densité : 0.00	Densité : 0.00	TAV total (en %) : 0.00
		TAV acquis (en %) : 0.00

Vin obtenu :

TAV total (en %) : 0.00

TAV acquis (en %) : 0.00

Ajouter

3.2) Déclaration d'enrichissement

- Si vous optez pour la déclaration valable pour la seule opération d'enrichissement déclarée, vous devez **renseigner la date, l'heure et le produit enrichi** avant d'ajouter la pratique.
- Pour saisir la date et l'heure :

Ajouter une pratique œnologique

Lieu de réalisation : 3022104330001 Liste des pratiques : Enrichissement

> Renseignements sur l'enrichissement

Procédé(s) utilisé(s) :

Concentration partielle du vin Concentration partielle du moût Saccharose MC MCR

Modalité de déclaration préalable :

Valable pour toute la campagne d'enrichissement

Valable pour le seul enrichissement déclaré

Date et heure de début de l'enrichissement (JJ/MM/AAAA HH:mm) : 

Produit à enrichir :

Ajouter

Information sur le dépôt

Statut de la déclaration : *brouillon*

Déposer

Récapitulatif des pratiques ajoutées au brouillon

juillet, 2012							
	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
26	25	26	27	28	29	30	1
27	2	3	4	5	6	7	8
28	9	10	11	12	13	14	15
29	16	17	18	19	20	21	22
30	23	24	25	26	27	28	29
31	30	31	1	2	3	4	5

Effacer 00:00 Aujourd'hui Valider

1 : calendrier icon
2 : date 19
3 : Valider

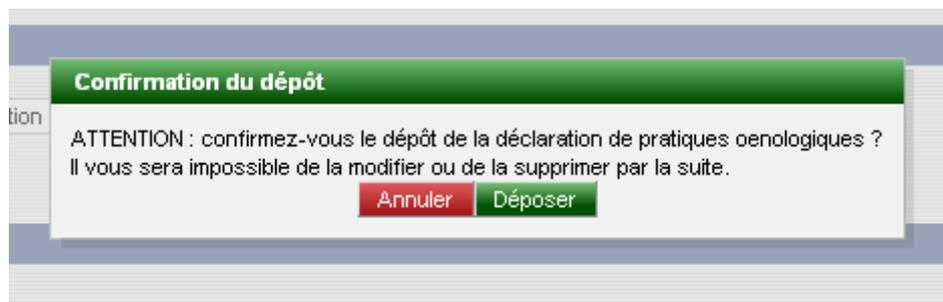
- 1 : cliquer sur l'icone calendrier, un calendrier s'affiche,
- 2 : cliquer sur la date souhaitée et sélectionner l'heure;
- 3 : cliquer sur valider.

4) Déposer la déclaration :

- Il vous suffit de cliquer sur « Déposer » :



- une fenêtre vous informant à confirmer le dépôt apparaît, cliquez sur « Déposer » ou « Annuler » :



- Si vous avez cliqué sur « Déposer » alors vous accédez à la récapitulation de votre déclaration :

CONSULTATION DE LA DÉCLARATION

Dossier opérateur > Consultation

Récoltant ou récoltant vinificateur

Nom : SCEA DOMAINE
N° CVI :
N° SIRET :
Commune :
Adresse de la PPM gestionnaire :
← Vos coordonnées

La déclaration de pratiques oenologiques de a été déposée sous le numéro 111200000203 le 19/07/2012. ← N° et date de dépôt

Information sur les installations de vinification

Code	Libellé	Département	Principale
.....	GRAND RUE - BOURDIC	30	Principale

← Lieu de réalisation déclaré

Information sur le dépôt

Statut de la déclaration : déposée
Numéro de dépôt : 111200000203
Date de dépôt : 19/07/2012 à 14:59:37
← Date et heure de dépôt

Récapitulatif des pratiques saisies pour la déclaration

Lieu de réalisation	Pratique	Détails
3004900870001	Enrichissement	

← Pratiques déclarées

Dossier opérateur

- Vous pouvez en **visualiser les détails** en cliquant sur :

Renseignements sur l'enrichissement

> Renseignements sur l'enrichissement

Procédé(s) utilisé(s) :

Concentration partielle du vin Concentration partielle du moût Saccharose MC MCR

Modalité de déclaration préalable :

Valable pour toute la campagne d'enrichissement

Valable pour le seul enrichissement déclaré

Fermer

- après le dépôt, vous recevez **un mél de confirmation** à l'adresse de messagerie figurant à votre compte. **Attention** : vous devez préalablement avoir renseigné cette adresse dans vos données personnelles pour recevoir ce mél de confirmation

:: LA CONSULTATION E L'IMPRESSION DE VOTRE DÉCLARATION DE PRATIQUE OENOLOGIQUE

- Si vous avez déposé des déclarations dans votre dossier opérateur, vous pouvez les **consulter et les imprimer** en sélectionnant celles que vous souhaitez puis en cliquant sur  :

Opérateur	Date de dépôt	Crée par	Visualiser	
30 - DOMAINE CH -	19/07/2012	Opérateur		<input checked="" type="checkbox"/>

Imprimer la sélection

COCHER LA CASE POUR IMPRIMER CETTE DECLARATION

POUR IMPRIMER

- L'impression comporte la Marianne ainsi que les logos, selon le cas, de la DGDDI ou de DGCCRF.

N.B. : le fichier d'impression créé est en format pdf. Vous pouvez donc l'enregistrer dans vos dossiers.